



Protection de la peau au travail

Le risque de maladie de la peau est sous-estimé

La présente publication
s'adresse aux personnels
d'encadrement et aux
chargés de sécurité de
l'industrie et de l'artisanat
ainsi qu'aux travailleurs
s'intéressant à la question
de la protection de la peau.

1 Dermatose: le risque est souvent sous-estimé	4
2 La peau nous protège	5
2.1 Structure	5
2.2 Fonction protectrice	5
2.3 Risques	5
3 Causes des dermatoses	7
4 Action des substances nocives?	8
5 Différentes dermatoses professionnelles	9
6 Protection de la peau	10
6.1 Informations sur les produits et analyse des risques	11
6.2 Remplacement des substances très irritantes et allergisantes	12
6.3 Mesures de protection techniques	12
6.4 Mesures de protection organisationnelles	12
6.5 Mesures de protection individuelles	13
Vêtements de protection	13
Gants de protection	14
Produits de protection de la peau	15
Nettoyage de la peau	16
Crèmes de soin	18
7 Prévention médicale	18
8 Documentation sur la protection de la peau	19

1 Dermatose: le risque est souvent sous-estimé

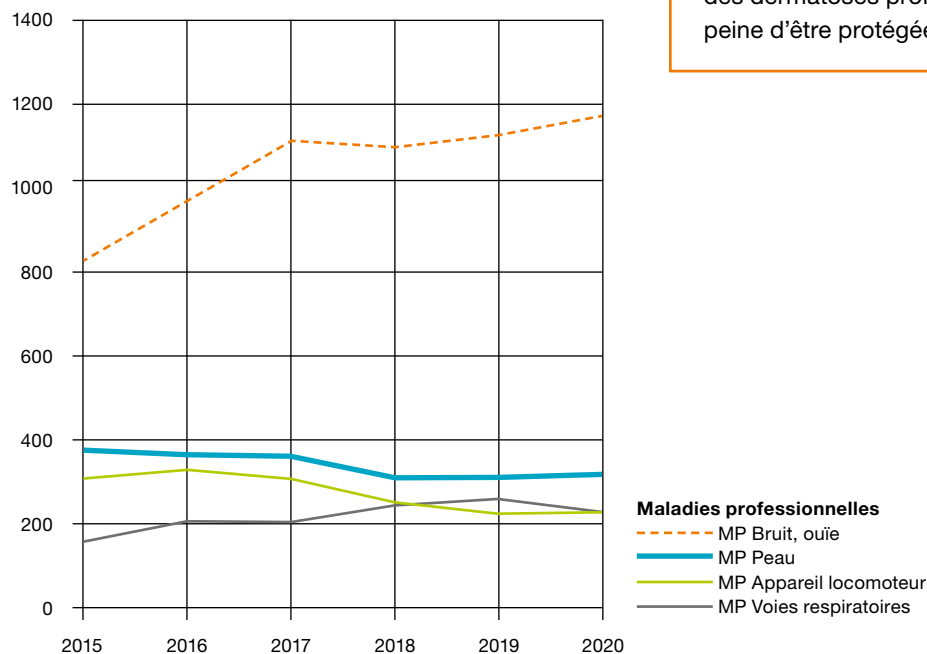
Les affections de la peau représentent environ un quart des maladies professionnelles. Le nombre de dermatoses professionnelles s'est stabilisé à un niveau élevé au cours des dix dernières années (fig. 1). La plupart des personnes atteintes de dermatoses subissent une perte de qualité de vie et sont souvent contraintes de changer de métier.

Les dermatoses professionnelles sont principalement causées par l'effet des substances chimiques. Les branches les plus à risque sont les secteurs principal et secondaire de la construction ainsi que les industries métallurgique et chimique. Celui qui travaille en milieu humide, p. ex. dans le secteur du nettoyage ou de la coiffure, est exposé à un risque élevé de dermatose.

Parmi la plupart des maladies de la peau liées à l'activité professionnelle, on compte les **dermites de contact toxique** et les **dermatoses d'usure** (eczémas de nature irritative et toxique). Ils apparaissent au contact de substances qui irritent la peau tels que les acides, les bases, les solvants ou les détergents. Les **eczémas de contact allergique** causés par des substances sensibilisantes apparaissent fréquemment.

La plupart des dermatoses professionnelles peuvent être évitées en adoptant un comportement adéquat. Il est important que les travailleurs soient instruits sur les mesures de protection et les respectent également.

En Suisse, le nombre de dermatoses professionnelles s'est stabilisé à un niveau élevé au cours des dix dernières années.



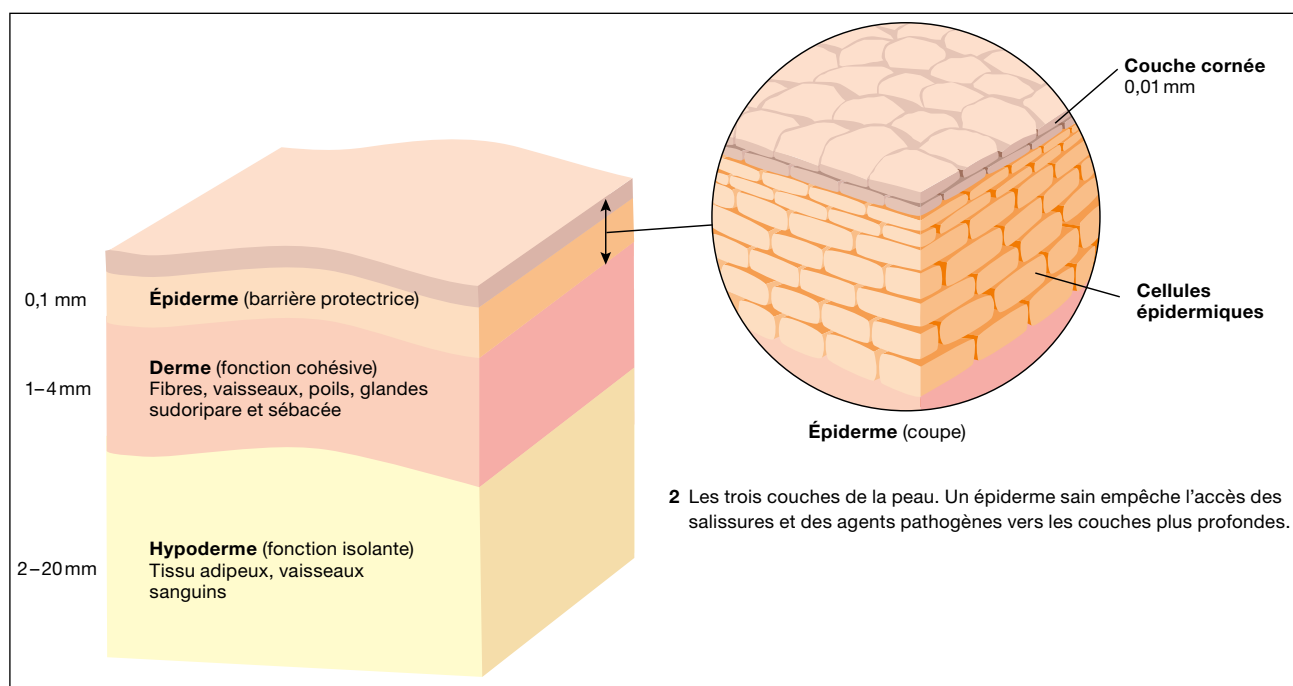
1 Représentation des principales maladies professionnelles en Suisse

Le coût de mesures appropriées de protection de la peau est dérisoire en comparaison avec le coût des dermatoses professionnelles. La peau vaut la peine d'être protégée!

2 La peau nous protège

C'est par la peau que notre corps entre en contact avec ce qui nous entoure. La peau est directement exposée aux agressions extérieures et présente ainsi une grande surface d'attaque pour les agents et substances nocifs.

2.1 Structure



La peau se compose des trois couches suivantes:

1. l'**épiderme** qui se compose de plusieurs couches superposées de cellules, de plus en plus cornées, dont les cellules sont remplacées par de nouvelles cellules, de la profondeur vers la surface
2. le **derme** qui est un tissu fibreux et élastique qui renferme des vaisseaux sanguins, des fibres et des terminaisons nerveuses ainsi que diverses annexes cutanées (p. ex. follicules pileux, glandes sudoripare et sébacée)
3. l'**hypoderme** qui se compose d'une couche de tissu conjonctif lâche et d'une masse variable de tissu adipeux

2.2 Fonction protectrice

La peau protège le corps de différentes manières. Toutes les couches de la peau protègent, jusqu'à un certain point, de la chaleur, du froid, du courant électrique et des actions mécaniques. Une couche cornée intacte de l'épiderme barre l'accès des salissures et des agents pathogènes vers les couches plus profondes. La pellicule acide sur la surface de la peau bloque le développement de nombreux agents pathogènes.

2.3 Risques

Grâce à ses capacités de régénération, la peau répare d'elle-même les lésions bénignes. Certaines substances nocives peuvent cependant provoquer des lésions de la peau parfois dès le premier contact. Il peut en être de même avec des contacts répétés ou intensifs avec des substances en soi inoffensives utilisées au travail, notamment en cas de peau particulièrement sensible.



3, 4 Le travail avec des fluides de coupe dans l'industrie de la métallurgie ou le travail en milieu humide dans un salon de coiffure agressent la peau.



5 Travailler avec des produits de nettoyage industriels peut entraîner des lésions cutanées.

De nombreuses activités professionnelles peuvent occasionner l'apparition de dermatoses, notamment lorsque la peau est très sale. Les parties les plus exposées au risque de dermatose sont les doigts, les mains, les avant-bras, le cou et le visage. Il existe aussi des eczémas dus à des travaux en milieu humide ou à un nettoyage excessif des mains.

Un risque élevé d'apparition de dermatoses existe dans les branches suivantes:

- bâtiment
- industrie de la métallurgie (tournage, fraisage et galvanoplastie)
- industrie chimique
- boucherie
- fabrication de produits en ciment
- métiers de la coiffure
- hôtellerie
- secteur de la santé
- agriculture
- entreprises de nettoyage
- toutes les activités utilisant beaucoup de colles

La peau protège naturellement le corps humain. Dans de nombreuses activités, les produits nocifs utilisés peuvent détruire cette couche protectrice et entraîner ainsi l'apparition de dermatoses.

3 Causes des dermatoses

Les dermatoses professionnelles sont causées notamment par des substances chimiques et des substances physiques. Mais nombre de substances végétales, de produits d'origine animale et de matériaux infectés par des agents pathogènes peuvent aussi en être à l'origine.

Exemples de substances pouvant s'avérer dangereuses pour la peau:

- acides
- bases (saumure)
- huiles minérales
- fluides de coupe synthétiques
- ciment frais pas encore durci
- composés plastiques réactifs (y compris colles à deux composants et à prise ultrarapide)
- additifs pour caoutchouc
- produits goudronneux
- composés métalliques
- solvants
- savons et autres produits de nettoyage
- phénols alkylés

Exemples d'actions physiques pouvant provoquer des lésions cutanées:

- piqûres et coupures causées par des outils tranchants ou pointus
- frottement et pression
- blessures microscopiques dues à des objets rugueux
- éclats de métal et de verre
- savon contenant du sable ou autres éléments abrasifs
- humidité
- chaleur
- froid
- rayonnement lumineux et autres rayons



6 Les résines époxy sont une cause fréquente d'allergies cutanées. Lors de l'utilisation sur de grandes surfaces et surtout lors d'applications au pistolet, elles peuvent provoquer des eczémas. Il est donc nécessaire de protéger la peau dans sa totalité.

4 Action des substances nocives?

Les substances irritantes physiquement ou chimiquement provoquent une inflammation de la peau.

- Il suffit d'un seul contact de la peau avec des substances très corrosives ou irritantes pour provoquer des lésions cutanées.
- Le contact de la peau avec de faibles concentrations de substances nocives ou avec des substances faiblement irritantes n'entraîne des inflammations locales de la peau que s'il est répété ou durable.

Les huiles minérales, le goudron, la poix et certains hydrocarbures ont une action particulière sur la peau. En effet, ils s'attaquent aux annexes de la peau (p.ex. les follicules pileux et les glandes sudoripare et sébacée) et peuvent causer des boutons d'huile, de l'acné goudronneuse et de l'acné chlorique.

Des inflammations aiguës de zones de la peau non protégées peuvent apparaître à la suite d'un contact avec le suc de certaines plantes ou avec des composants goudronneux combinés avec la lumière solaire.

Un contact durable de la peau avec des rayonnements ultraviolets entraîne des transformations dégénératives du derme, voire sur des décennies un cancer de la peau.

Les substances allergisantes modifient les réactions de la peau. Elle devient hypersensible et développe une allergie à ces substances (p.ex. résines époxy, formaldéhyde, p-phénylènediamine, nickel, chromates ou latex). L'allergie ne se développe pas immédiatement, mais après un contact avec la substance en question qui peut être assez court (jours ou semaines) mais qui est généralement long (mois ou années).

Une fois l'allergie déclarée, le moindre contact avec la substance concernée suffit en général à déclencher la réaction cutanée. L'hypersensibilité subsiste malheureusement même après la guérison de l'affection cutanée. Des rechutes sont à craindre si tout contact avec la substance n'est pas évité. Les substances allergisantes sont aussi appelées sensibilisantes (voir point 6.1).

Certaines substances exercent une action physique ou chimique irritante et provoquent des inflammations cutanées. Les substances allergisantes modifient les réactions de la peau et peuvent déclencher une réaction allergique cutanée même en cas de faible contact.

5 Différentes dermatoses professionnelles

- Les **dermites de contact toxique** et les **dermatoses d'usure** comptent parmi les dermatoses professionnelles les plus fréquentes. Elles sont provoquées par des contacts avec des acides et des bases dilués, des fluides de coupe, des solvants ainsi que par des travaux en milieu humide et par le contact avec des produits de nettoyage (p. ex. tensioactifs). Les symptômes constatés sont des rougeurs, une enflure de la peau et une desquamation, accompagnées de sensations de brûlure et/ou de démangeaison.



7 Dermite irritative d'un mécanicien

- **Eczéma de contact allergique**
Sur l'épiderme rougi et enflé apparaissent des papules et des petites vésicules. Les démangeaisons peuvent être très fortes.
- Une **hypersensibilité à des protéines** se trouvant dans la farine, le poisson, la viande, les poils d'animaux, certaines parties de fleurs et des produits bactériens peut provoquer l'apparition rapide d'urticaire dans les zones de contact. Certains médicaments ou le contact avec certains produits chimiques peuvent aussi entraîner de telles réactions violentes, mais brèves.

- L'**acné professionnelle** est en général provoquée par des huiles techniques qui provoquent une inflammation des follicules sébacés avec la formation de «points noirs», les comédons, et parfois d'abcès. Contrairement à l'acné classique, l'acné professionnelle touche aussi les cuisses et les avant-bras. Elle n'est plus que rarement observée ces dernières années.
- Lorsque **la peau se dépigmente**, par exemple à la suite d'un contact avec certains phénols alkylés, la dépigmentation peut être limitée ou très étendue. La lumière et le goudron peuvent provoquer, en revanche, une **forte pigmentation de la peau**.

Les éruptions cutanées aiguës d'origine professionnelle peuvent guérir rapidement. Lorsque ces éruptions tardent à guérir ou s'étendent à d'autres parties du corps, il faut impérativement consulter un médecin.

En cas de soupçon fondé de dermatose liée à l'activité professionnelle, il faut l'annoncer à l'assureur-accidents concerné. Il incombe au médecin traitant de prendre les mesures thérapeutiques indiquées et, en cas de rechute, de demander un examen de l'aptitude du patient à continuer à exercer l'activité professionnelle concernée. Il faut éviter à tout prix qu'un eczéma de contact banal ne se transforme, après de multiples rechutes, en un eczéma chronique, dont le traitement peut être long et problématique. Dans les cas bénins, des mesures peuvent être prises directement par l'entreprise.

6 Protection de la peau

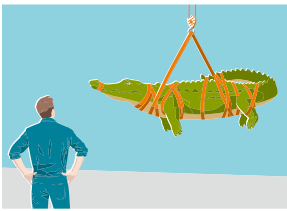
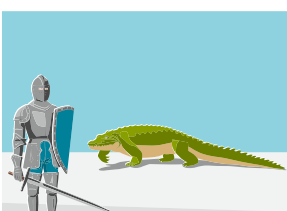
Des lésions sévères de la peau entraînent la plupart du temps des frais importants en raison de traitements de longue durée avec souvent des incapacités de travail qui se prolongent. Il est pourtant possible d'éviter ces lésions grâce à certaines mesures prises dans l'entreprise et à l'adoption d'un comportement approprié.

Selon la loi sur l'assurance-accidents (art. 82 LAA) et la loi sur le travail (art. 6 LTr), l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures:

- dont l'expérience a démontré la nécessité
- que l'état de la technique permet d'appliquer, et
- qui sont adaptées aux conditions données

L'employeur est tenu de mettre à la disposition du personnel les équipements de protection individuelle pouvant être exigés, p. ex. des écrans, des gants et des vêtements de protection, des produits de protection de la peau et, au besoin, des sous-vêtements spéciaux, dont l'utilisation peut être raisonnablement exigée. L'employeur doit veiller à ce que ces équipements soient toujours en parfait état et prêts à être utilisés. L'art. 5 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) énumère ces équipements.

Une protection efficace de la peau fait donc partie des tâches de direction d'une entreprise. L'utilisation de substances dangereuses pour la peau demande une estimation des risques sur laquelle se fonde la définition des mesures de protection techniques, organisationnelles et individuelles nécessaires. Il est ainsi possible de réduire au maximum l'apparition de nouvelles dermatoses. L'illustration ci-contre rappelle les principes de base de la protection de la peau.

Danger		Mesures à prendre
Éliminer le danger		Remplacer les substances dangereuses par d'autres moins nocives ou les utiliser différemment.
Protéger contre le danger		Protéger contre le danger par des mesures techniques (p. ex. systèmes clos, secteurs séparés, ventilation ou aspiration).
Mesures de protection organisationnelles		Prendre des mesures organisationnelles (p. ex. définir les tâches et les responsabilités, former et instruire régulièrement le personnel, mettre en œuvre et surveiller les prescriptions).
Protection de la personne		Porter des équipements de protection individuelle (p. ex. vêtements de protection, gants de protection). Mesures d'hygiène (p. ex. nettoyer, protéger et soigner correctement les mains).

8 Principes de la protection de la peau

Une détermination et une évaluation systématiques des dangers ainsi que des mesures de protection appropriées et un comportement adéquat permettent de prévenir l'apparition de dermatoses professionnelles.

6.1 Informations sur les produits et analyse des risques

Il est indispensable pour les nouveaux postes de travail et, en général, pour les processus de travail complexes de procéder à une analyse des risques. Il faut notamment évaluer les éventuels contacts de la peau avec des substances chimiques. L'estimation des dangers doit comprendre les effets physiques et biologiques importants pour la peau. Il convient aussi de tenir compte de la durée et de l'intensité de ces contacts avec la peau. La liste de contrôle Suva «Protection de la peau au travail» (www.suva.ch/67035.f) aide à faire cette analyse.

Les pictogrammes de danger ainsi que les phrases H et P indiqués sur l'étiquette et la fiche de données de sécurité fournissent des informations sur les risques pour la peau ainsi que les mesures de protection à adopter.



9 Les pictogrammes de danger mettent en garde contre les propriétés nocives pour la peau des produits utilisés pour le travail.

Nom du produit	
 Pictogramme de danger	Nettoyant ultra puissant
Attention	Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Indication des substances dangereuses contenues Contient: acide sulfamique	Conseils de prudence Porter des gants de protection ou un équipement de protection des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
Société des produits, rte industrielle 30, 2088 Cressier, tél. 032 330 00 00	

Indications des dangers particuliers
 Indications pour une manipulation sûre
 Nom, adresse, téléphone de la société responsable en Suisse

10 L'étiquette du réceptier informe avec précision sur les risques pour la peau.

Pour la peau, il convient de tenir compte des risques énumérés ci-dessous.

Phrases H

H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH203	Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

6.2 Remplacement des substances très irritantes et allergisantes

Il convient tout d'abord de privilégier le remplacement des substances dangereuses par des substances moins nocives chaque fois que cela est possible.

Autres critères d'évaluation des risques pour la peau

- Symbole R (possibilité d'intoxication par résorption transcutanée) dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail».
- Symbole S (sensibilisateurs) dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail». Des risques peuvent exister pour certains sensibilisateurs même à des concentrations inférieures à 1 %, c'est-à-dire sous la limite de déclaration (voir point 4).
- Valeur pH

6.3 Mesures de protection techniques

Il n'est pas toujours possible de remplacer certaines substances irritantes par des substances inoffensives. Pour travailler en sécurité, il est alors nécessaire de prendre des mesures techniques en utilisant p. ex. des appareils fermés, des robots ou une ventilation artificielle.

6.4 Mesures de protection organisationnelles

Font partie des tâches des responsables:

- l'élaboration d'instructions internes pour l'utilisation des substances dangereuses pour la peau (voir tableau 1)
- la formation régulière du personnel sur les risques et les mesures de protection requises

Principaux dangers	Moyens de protection de la peau	Produits pour laver la peau	Produits de soin de la peau	Gants de protection
	Avant le travail et après les pauses	Après le travail et avant les pauses	Une fois le travail terminé	
Lavage de mains fréquent et désinfection	Produit 1	Produit 2	Produit 3	
Nettoyage de l'installation X				Gants type 1
Fluides de coupe Y	Produit 4	Produit 5	Produit 6	
Colle Z	Produit 7	Produit 8		Gants type 2

Tableau 1 Exemple de plan de protection de la peau. Traduisez si possible ces plans pour votre personnel de langue étrangère.

L'existence d'un plan de protection de la peau aux postes de travail a souvent démontré son efficacité. Ce plan doit être affiché bien visiblement au poste de travail, dans les locaux de lavage ou dans les vestiaires. Les produits de protection et de soin de la peau doivent être disponibles soit dans un conditionnement individuel, soit dans des distributeurs hygiéniques.

Les lésions cutanées peuvent également être évitées par une bonne hygiène, à savoir:

- postes de travail propres et bien rangés
- transport et entreposage corrects des produits bruts, intermédiaires et finis dans des récipients adaptés et en bon état
- nettoyage de produits renversés avec des moyens appropriés
- entretien soigneux des installations
- inscription correcte sur les récipients avec mention des mesures de protection requises

Il est conseillé d'alterner les travaux manuels de longue durée dans un milieu humide ou exigeant le port de gants en caoutchouc ou en plastique avec des travaux moins nocifs pour la peau. Les vêtements de travail et de ville sont à ranger séparément dans les vestiaires. Les vêtements de travail et de ville doivent être rangés séparément dans les vestiaires.

6.5 Mesures de protection individuelles

Lorsqu'on ne peut éviter le contact de la peau avec des substances dangereuses, en dépit des mesures techniques et organisationnelles prises, il convient d'appliquer les mesures de protection ci-dessous.

- Protection: éviter ou pour le moins limiter les contacts de la peau avec les substances nocives.
- Nettoyage: nettoyer la peau salie avec soin et ménage.
- Soin: nourrir la peau asséchée et favoriser la guérison de lésions cutanées existantes.

Vêtements de protection

Les vêtements de protection doivent faire barrage aux influences extérieures telles que les conditions climatiques, les salissures, les substances nocives pour la peau ou celles pouvant pénétrer facilement par la peau*, les actions mécaniques, etc.

La mesure dans laquelle la peau doit être protégée dépend du processus de travail.

- Certains travaux exigent le port de **vêtements de protection** étanches, couvrant le corps des pieds à la tête. Selon leur composition, ils ne peuvent pas être portés longtemps en raison de l'accumulation de chaleur qu'ils provoquent. L'utilisation de tissus respirants permet de résoudre ce problème.

* Pénétration par résorption transcutanée

- Pour protéger le visage, il est conseillé de porter un **écran** (p. ex. écran de soudeur) ou un casque avec visière (contre les projections de peinture).
- L'utilisation de **tabliers** empêche les vêtements de travail d'entrer en contact avec des salissures ou des substances nocives qui pourraient les pénétrer. Ils doivent être légers et faciles à laver. Ils ne protègent que le devant du corps et doivent aller jusqu'au-dessous du genou.
- Pour protéger les bras, il est possible d'utiliser des **manchettes**, qui couvrent tout le bras, du poignet à l'aisselle. Elles sont portées au-dessus de la manchette des gants. La circulation de l'air doit être assurée par des ouvertures sur la partie supérieure.

Gants de protection

Pour de nombreux travaux, il suffit de se protéger les mains et les avant-bras avec des gants.

- Pour les travaux en milieu sec, on utilisera des **gants en tissu** ou **en cuir**. Il faut savoir que des gants en cuir tanné au chrome peuvent être source d'allergies en cas d'utilisation permanente.
- Pour les travaux en milieu humide ou avec des produits chimiques agressifs, on utilisera des **gants en caoutchouc** ou **en tissu synthétique**.

Conseils d'utilisation des gants de protection

- La transpiration rend désagréable le port de gants imperméables. Il est donc recommandé de ne porter ces gants que brièvement et uniquement pour manipuler des produits chimiques agressifs (voir conseils concernant les mesures de protection organisationnelles, p. 12). L'accumulation d'humidité sur les mains peut être réduite au moyen de gants fins en coton à porter sous les gants imperméables. L'application conjointe de certaines crèmes de protection peut également être efficace. Il est important d'instruire les utilisateurs de gants imperméables sur la façon de les utiliser correctement.
- Les gants de protection sont destinés à un usage personnel et ne doivent être utilisés que par une seule personne. Les surfaces internes des gants doivent rester propres. Il convient de veiller notamment à ce que les gants soient en bon état, notamment après de gros travaux, car seuls des gants intacts protègent correctement.
- Il incombe à la direction de l'entreprise de vérifier si les gants de protection à disposition sont adaptés pour les travaux à effectuer et présentent une résistance physique et chimique optimale. De nombreux fournisseurs de gants de protection peuvent vous informer à ce sujet.

Vous trouverez des informations complémentaires et des adresses utiles sur www.sapros.ch.



11 Il faut utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques pour manipuler des substances nocives pour la peau et pénétrant facilement par la peau.

Lors de l'exécution de travaux avec des agents nocifs, les gants de protection protègent contre les maladies de la peau et les lésions des mains et des avant-bras. Pour favoriser le port de ces gants, il s'est avéré efficace de faire participer le personnel au choix des gants appropriés. Il incombe à la direction de l'entreprise de former régulièrement le personnel sur l'utilisation correcte des gants de protection et d'en imposer le port.

Produit de protection pour la peau

Pour certains travaux, il peut être utile de recourir à des produits spécifiques de protection de la peau tels que des crèmes, des lotions ou des émulsions:

- pour les travaux en milieu humide en l'absence de risque chimique ou microbien
- pour les travaux avec des substances salissantes, mais peu irritantes
- pour les travaux avec des fluides de coupe (lorsque les gants peuvent s'accrocher dans des parties de machine en rotation ou en mouvement)

Conseils d'utilisation des produits

- Ces produits ont une action préventive. Ils doivent être étalés sur la peau avant le début du travail. Ils ne protègent la peau que quelques heures.
- Il faut appliquer à nouveau ces produits après chaque lavage des mains et chaque pause.
- Le film protecteur formé doit être le plus possible imperméable (y compris autour des ongles, entre les doigts et aux poignets; voir fig. 12 à 14). Il protège la peau des substances nocives tant qu'il n'est pas endommagé.



12



13



14

Les crèmes protectrices sont souvent étalées inégalement. Il convient notamment de ne pas oublier d'appliquer de la crème au bout des doigts, entre les doigts et sur les poignets.

- Le produit de protection doit s'enlever facilement par lavage afin que les salissures et les substances nocives puissent être éliminées. Une caractéristique importante de ces produits protecteurs est justement de faciliter le lavage des mains.
- Ces produits protecteurs ne doivent pas modifier la surface des pièces usinées ni augmenter le risque d'accident. Ils doivent être bien supportés.

On trouve divers produits protecteurs sur le marché. En général, on utilise des films gras ou des émulsions «eau dans huile» contre les substances nocives solubles dans l'eau, et des émulsions «huile dans eau» contre les huiles et les solvants organiques. Les indications fournies par le fabricant doivent être respectées.

Les crèmes au silicone ne sont pas adaptées à certaines activités. Elles peuvent occasionner p. ex. des défauts lors de travaux de peinture. Elles ne sont pas non plus recommandées pour les travaux de microélectronique.

Il existe des produits sans parfum pour les tâches où les produits parfumés ne sont pas souhaités.

Aux postes de travail exposés à un rayonnement solaire intensif ou à des rayons ultraviolets artificiels et lors de travaux de soudage, il est recommandé d'appliquer sur la peau nue une crème de protection avec un indice de protection solaire élevé.

Il n'est pas toujours facile de savoir s'il est préférable de porter des gants de protection ou d'utiliser des produits de protection de la peau. Il est alors nécessaire d'effectuer une analyse des risques pour chaque processus. Des produits protecteurs peuvent être recommandés, d'une part, en l'absence de substances particulièrement nocives, fortement irritantes ou sensibilisantes et, d'autre part, pour des travaux exigeant des sensations tactiles intactes et une grande dextérité. Il est parfois possible de combiner avantageusement les deux formes de protection.

Une crème de protection de la peau ne remplacera jamais des gants de protection. Mais elle protège la peau lors de travaux légèrement à moyennement salissants, en milieu humide et en cas d'exposition aux rayons UV. Elle est plus efficace lorsqu'elle est utilisée de façon ciblée.

Nettoyage de la peau

La prévention des dermatoses impose notamment un nettoyage minutieux de la peau après le travail. La saleté et des substances potentiellement nocives ne doivent pas rester sur la peau au-delà du temps de travail et pouvoir ainsi la mettre à l'épreuve inutilement. En cas de manque d'hygiène, des résidus d'huiles minérales peuvent p. ex. irriter les glandes sébacée et sudoripare (boutons d'huile).

Pour garantir un nettoyage optimal de la peau, il convient d'avoir à sa disposition des installations suffisantes, aisément accessibles et équipées de produits de nettoyage appropriés. Des douches doivent être prévues pour les travaux très salissants.



15 Poste de lavage proposant différents produits de nettoyage en fonction du niveau de saleté de la peau.

L'eau chaude est la mieux indiquée pour nettoyer la peau. La couche de graisse naturelle de la peau part cependant également lors de cette opération et c'est ainsi que des lavages fréquents et intensifs de la peau peuvent perturber l'intégrité. Il est donc recommandé de nettoyer la peau en douceur. Les produits de nettoyage actuellement disponibles sur le marché le permettent, même en cas d'encrassement important.

Conseils de nettoyage de la peau

- L'effet légèrement alcalin des savons classiques est généralement bien supporté par la peau. Les savons dissolvent les huiles, les graisses et les salissures de la peau, ce qui en facilite le nettoyage. Les savons enrichis en agents surgraissants ont un effet traitant supplémentaire.
- Les savons sans savon (détergents synthétiques également appelés syndets) ressemblent à des savons et contiennent des agents nettoyants tensio-actifs qui facilitent l'émulsion et l'enlèvement de la crasse.



16 Poste de lavage avec des distributeurs de crème et de savon

- L'effet nettoyant mécanique des savons peut être amélioré par l'ajout de produits légèrement abrasifs (p. ex. sciure de bois, particules synthétiques). Ces produits sont cependant à réserver pour une peau particulièrement sale.
- L'utilisation de savons contenant du sable de quartz, de brosses ou de pierres ponce peut renforcer l'effet nocif des substances dangereuses en raison de leur action mécanique abrasive. Ils ne doivent donc pas être utilisés.
- L'utilisation de solvants pour nettoyer la peau détériore son film hydrolipidique et peut entraîner l'apparition de dermatoses. Cela doit être évité.
- Il existe des produits à sec permettant d'enlever la crasse. Cette méthode ne doit être utilisée qu'exceptionnellement, en l'absence de possibilités de lavage.

À la fin du travail, la peau doit être soigneusement nettoyée en douceur. La méthode utilisée dépend du degré d'encrassement de la peau. Il est conseillé d'éviter d'utiliser des solvants ou des savons très abrasifs.

7 Prévention médicale

Soin de la peau

Un concept efficace de protection de la peau comprend, outre le nettoyage et la protection appropriés de la peau, l'utilisation de crèmes de soin. Ces crèmes n'ont pas qu'une action cosmétique, comme on le pense souvent. Elles sont un moyen de prévenir l'apparition de dermatoses et aident ainsi à éviter des absences pour cause de maladie. Appliquer des crèmes de soin de la peau ne protège pas contre les substances nocives, mais sert à régénérer la peau. Les pertes en eau et en graisses naturelles protégeant la peau sont compensées et la peau peut ainsi restaurer ses mécanismes naturels de défense. C'est pourquoi il est recommandé de mettre de telles crèmes à disposition lors d'activités particulièrement éprouvantes pour la peau, notamment lors de travaux en milieu humide ou nécessitant le lavage ou la désinfection très fréquents des mains.

Les soins de la peau font partie de la protection de la peau. Entretenir soigneusement sa peau permet de préserver sa teneur en eau et en graisse. Un manque de soin peut affaiblir la fonction protectrice de la peau.

Le protection de la peau au moyen de gants ou de produits spéciaux de protection, son nettoyage ainsi que l'application de crèmes de soin préviennent conjointement l'apparition de dermatoses. Lorsque cela ne suffit pas, il est nécessaire de chercher d'autres moyens qui permettent d'adapter la tâche au travailleur et de le protéger contre des substances nocives.

Les personnes avec une peau extrêmement sèche ou grasse ne sont pas aptes à effectuer des tâches éprouvantes pour la peau. Cela vaut également pour les personnes qui ont souffert dans leur enfance d'eczéma ou d'une autre dermatose étendue. Il est judicieux d'évaluer l'introduction d'un examen d'aptitude préalable pour des professions à risque dans le cadre d'une solution par branche.

En vertu de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), la Suva peut déclarer des assurés ayant une peau particulièrement sensible inaptes à certains travaux très dangereux pour la peau et prononcer une décision d'inaptitude. Cela est notamment le cas lorsque la poursuite de l'activité concernée entraîne un risque élevé de développer ou d'aggraver une maladie professionnelle.

8 Documentation sur la protection de la peau

www.sapros.ch – Le plus grand marché virtuel de Suisse en matière de produits de sécurité et de protection de la santé, p. ex. gants de protection (mots clés: «protection de la peau», «protection des mains»). Quels gants de protection sont appropriés dans les diverses professions?

www.suva.ch/protection-peau – Informations exhaustives sur la prévention des dermatoses professionnelles

Brochures

- Les dermatoses professionnelles, www.suva.ch/2869-11.f (médecine du travail)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail. Valeurs VME et VBT, valeurs admissibles pour les agents physiques, www.suva.ch/1903.f
- Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques? Informations destinées aux personnes travaillant en plein air, www.suva.ch/88304.f

Feuille d'information

- Protection de la peau dans les ateliers, www.suva.ch/88037.f

Listes de contrôle

- Eczéma du ciment, www.suva.ch/67030.f
- Protection de la peau au travail, www.suva.ch/67035.f
- Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration, www.suva.ch/67117.f

Supports pédagogiques

- J'aime mon travail, je prends soin de mes mains! Document de formation pour les coiffeurs, www.suva.ch/88804.f

Vidéo

- Napo dans: «Protégez votre peau» disponible sur www.suva.ch – Mot-clé: **protégez votre peau**

Affichettes A4

- Trois conseils pour des mains saines, www.suva.ch/55268.f
- On ne change pas de peau comme de gant, www.suva.ch/55234.f
- Travailleurs en plein air: pour éviter d'avoir trop de rides, une protection solaire s'impose, www.suva.ch/55272.f

Dépliant

- Trois conseils pour des mains saines, www.suva.ch/84033.f

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteurs chimie et médecine du travail

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/44074.f

Titre

Protection de la peau au travail –

Le risque de maladie de la peau

est sous-estimé

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: février 2006

Édition revue et corrigée: octobre 2023

Référence

44074.f (uniquement au format pdf)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch